



COMMUNE DE MALLEMORT

Hôtel de ville Cours Victor Hugo BP 47

13370 MALLEMORT

Tel : 04.90.57.40.70

Courriel : servicetechnique@mallemort13.fr

Marché de travaux

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

Création de deux commerces et d'un logement dans une maison de ville rue Fernand PAURIOL à Mallemort

N° 2021-06

Avis d'appel public à la concurrence

(Publicité)

Date limite de réception des offres :

03/05/2021 à 12:00

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNE DE MALLEMORT

Hôtel de ville

Cours Victor Hugo

BP 47

Service technique

135, avenue des frères Roqueplan

13370 MALLEMORT

Téléphone : 04.90.57.40.70

Fax : 04.90.57.40.70

Adresse internet : <http://www.mallemortdeprovence.com>E-Mail : servicetechnique@mallemort13.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marche-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché :

Création de deux commerces et d'un logement dans une maison de ville rue Fernand PAURIOL à Mallemort - La commune de Mallemort, qui possède un parc de logements communaux réduit, souhaite réhabiliter un appartement en R+1 et aménager le RDC en deux locaux commerciaux, dans une maison de ville.

Cette bâtisse anciennement occupée par un cabinet de kinésithérapeute est aujourd'hui inoccupée.

Cette maison de ville est située dans le centre de Mallemort dans une rue commerçante, la rue Fernand Pauriol.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Rue Ferdinand PAURIOL à Mallemort 13370

Code NUTS : FRL04

CPV global à la consultation**CPV principal :** 45300000-0**CPV propre à chaque lot**

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés séparés*Informations sur les lots :***Lot n°1 GROS ŒUVRE – TOITURE – ÉTANCHÉITÉ – CARRELAGE - FAÇADE****Lot n°2 MENUISERIES EXTERIEURES****Lot n°3 SERRURERIE****Lot n°4 DOUBLAGE – FAUX PLAFOND – CLOISONS****Lot n°5 PEINTURE****Lot n°6 ÉLECTRICITÉ - CFO - CFA****Lot n°7 PLOMBERIE, CLIMLISATION, VMC****Lot n°8 CUISINE INTÉGRÉE**

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour 2 lots maximum.

Pour les lots n°1,2,3,4,5,6 et 7 : Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %.

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

Pour le lot n°8 : Il n'est pas appliqué de retenue de garantie.

Pour l'ensemble des lots :

Une avance est prévue. Son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 10 %.

Planning proposé pour réalisation de la mission

La notation de ce critère sera notée de 0 à 5 points suivant le barème ci-dessous :

0 = Non précisé

1 = Informations très insuffisant

2 = Délais de travaux trop longs

3 = Délais acceptable sans pour autant être satisfaisant

4 = Délais satisfaisant

5 = Excellent - les délais proposés sont inférieurs ou améliorent les besoins exprimés

La note sur 5 sera convertie en note sur 10

2. Critère Méthodologie, qualification et expérience pondéré à 40 %.

Ce critère est divisé en 2 sous-critères secondaires et sera notée de 0 à 5 points suivant le barème ci-dessous :

0 = Non précisé

1 = Très insuffisant

2 = Insuffisant

3 = Acceptable

4 = Satisfaisant le niveau qualitatif exprimé

5 = Excellent - supérieur à la qualité demandée ou améliorant le besoin exprimé

SC 2.1 Méthodologie de mise en œuvre des ouvrages conformément au CCTP et au planning, méthodologie de gestion des nuisances, méthodologie pour assurer la sécurité sur le chantier.

Le nombre de points maximum pour ce sous critère est 15 points

SC 2.2 Qualification et expérience sur un projet similaire

Le nombre de points maximum pour ce sous critère est 5 points

Les points attribués pour chaque sous-critères seront additionnés pour donner une note sur 20 qui sera convertie en une note sur 40

3. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

Prix renseignés dans le DPGF

Le nombre de point maximum, sera accordé pour ce critère, au moins disant.

La note des autres candidats sera établit de façon inversement proportionnelle suivant la formule suivante : $Note = (((montant HT le moins élevé * 100) / montant proposé pour cette offre) \times note maxi) / 100$

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021-06

La présente consultation fait suite à une précédente consultation déclarée sans suite.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2021

Date limite de réception des offres : 03/05/2021 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

TA de Marseille

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Commune de Mallemort
Correspondant : Responsable du service technique
Adresse : 135, avenue des Frères Roqueplan
13370 MALLEMORT
Tél : 04.90.57.40.70
Fax : 04.90.53.25.97
Courriel : servicetechnique@mallemort13.fr
Adresse Internet : <http://www.mallemortdeprovence.com/fr/>

Adresse de retrait des dossiers :

Commune de Mallemort
Correspondant : Responsable du service technique
Adresse : 135, avenue des Frères Roqueplan
13370 MALLEMORT
Tél : 04.90.57.40.70
Fax : 04.90.53.25.97
Courriel : servicetechnique@mallemort13.fr
<http://www.mallemortdeprovence.com/fr/>